



**CONSEIL COMMUNAL
DE
ROSSINIERE**

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 07 décembre 2019

M. Eric Henchoz, président, salue les conseillers, le syndic et les municipaux, ainsi que M. Daniel Martin, représentant la presse locale.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-quatre conseillers ; six sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10h07.
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Préavis N° 02/2019 – Budget 2020
6. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019, envoyé par courrier électronique le 20 novembre 2019, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, après que M. François Margot a relevé des imprécisions ou formulations pouvant prêter à confusion, dans les communications de la Municipalité : concernant le plan directeur régional touristique, il est écrit qu'*une votation populaire aurait probablement lieu début 2020* ; à sa connaissance, aucune votation populaire n'est prévue. Concernant le projet CARoss, le plan de quartier de la gare, on pourrait comprendre qu'il n'a pas encore été approuvé, alors qu'il existe et qu'il s'agit maintenant du projet.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président donne lecture des lettres d'excuse et des voeux de Mmes et MM. Madeleine Berdoz Rocquin, Emile Brouillet, Alexandre Fivaz, Alexandre Mottier et Valérie Richoz.

Il donne ensuite connaissance des lettres d'excuse de Mme Céline Baux et M. Pierre-François Mottier, députés.

M. Eric Henchoz poursuit avec une lettre du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, destinée « aux acteurs des districts d'Aigle, Riviera-Pays-d'Enhaut, Lavaux-Oron et à toute personne intéressée » : le mercredi 11 mars 2020 aura lieu à Montreux un après-midi dédié aux questions de migration (ateliers, échanges et réseautage). Il invite les éventuel(le)s intéressé(e)s à prendre contact avec lui.

Les dates des conseils de l'année prochaine ont été fixés aux mardis 31 mars, 23 juin et 6 octobre, ainsi qu'au samedi 5 décembre 2020.

4. Informations de la Municipalité

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, apporte à l'assemblée les cordiales salutations de la Municipalité.

Concernant notre PGA¹, il sera mis en forme en tout début d'année et présenté à la Municipalité pour validation. Si tout va bien, il pourra être présenté à la population cet été ; s'en suivra la mise à l'enquête publique. Dans le PV de la dernière séance, il était question de *votation populaire*. M. Jean-Pierre Neff précise qu'il voulait dire par là que, courant 2020, le Conseil communal devrait se prononcer et valider le projet.

En parallèle, il y a le plan directeur régional touristique, impliquant treize Communes touchant aux Alpes vaudoises, dont une partie devra être intégrée dans notre PGA. Les services cantonaux ayant fait leurs remarques, les Communes doivent maintenant affiner les différentes données. Il y a aussi un autre plan directeur régional, le SGZA², pour tout ce qui concerne les zones artisanales et industrielles. Pour le Pays-d'Enhaut, l'axe économique étant la Sarine (proximité avec la Gruyère et le Saanenland), le Canton a accepté que cela se passe au niveau de la région, plutôt que de l'ensemble des Alpes vaudoises. Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme pilotera le projet avec les trois Communes. Il faudra évaluer nos besoins en zones artisanales, à 15 ans ; faire un inventaire de toutes les entreprises présentes au Pays-d'Enhaut et chiffrer nos besoins futurs. En découlera la surface de zones artisanales à laquelle nous auront droit. Il pourra donc aussi y avoir des demandes de dézonages, c'est-à-dire suppression de certaines surfaces que l'on trouve actuellement dans nos PGA.

M. Jean-Pierre Neff donne ensuite quelques nouvelles du projet CARoss. Les conditions émises par le nouveau conservateur cantonal (monuments et sites) pour la construction de notre centre étant étroitement liées à ce que va faire le MOB, une collaboration a été mise en place avec eux. Il faut savoir que le MOB travaille actuellement au projet de la gare de Rossinière, que de gros travaux sont prévus (création d'un passage sous-voie, imposé par l'OFT³ ; mise en souterrain de la technique ; quais surélevés ; rampes très longues pour les handicapés) et que l'échéance en serait en 2021-2022. Les séances sont actuellement en cours. Début janvier le MOB et la Commune rencontreront l'OFT, l'OFC⁴ et M. Weinand. Cette rencontre devrait permettre de valider le projet et d'aller de l'avant, ce qui réjouit la Municipalité.

Le syndic fait alors part d'une information concernant le taux d'imposition : dès 2020 la part communale au financement de l'AVASAD-ASANTÉ SANA sera transférée au Canton. Les

¹ Plan général d'affectation

² Système de gestion des zones d'activités

³ Office fédéral des transports

⁴ Office fédéral de la culture

Communes feront donc une économie de l'équivalent de 2.5 points d'impôt en moyenne, mais ne devront basculer au Canton que 1.5 points, économisant ainsi 1 point d'impôt.

Au vu des charges toujours plus importantes liées notamment à la facture sociale, à la police et aux transports publics, non compensées par des revenus supplémentaires, la Municipalité a décidé de ne pas répercuter la baisse de 1.5 points d'impôt basculés au Canton, soit de maintenir le taux d'imposition approuvé par le Conseil communal pour 2019 et 2020 à 81% de l'impôt cantonal de base. Le taux d'imposition ayant été fixé pour deux ans, il sera rediscuté en 2020.

Enfin, M. Jean-Pierre Neff nous informe que Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme a engagé sa future nouvelle directrice, en la personne de Mme Myriam Dégallier. Elle dirige actuellement l'office du tourisme d'Estavayer-Payerne, vient des Diablerets et a siégé une législature à l'exécutif d'Ormont-Dessus. Elle devrait débuter son mandat en juin prochain. Le comité, unanime dans son choix, se réjouit de travailler avec elle.

M. Alain Karnstädt, municipal, nous fait part de quelques informations concernant les routes. Tout d'abord la route cantonale : le goudronnage de la traversée de la Tine a pu être réalisé, grâce au taux de subventionnement de 46.9 % (sur un maximum de 50) accordé par le Canton.

A propos du pont Rose-Marie, le dossier est actuellement au niveau de la Confédération. Des décisions quant à la suite des travaux ne pourront être prises qu'une fois connu le taux de subventionnement accordé.

Quant à la route de la Laiterie, une bonne nouvelle : les travaux sont maintenant terminés. Tout s'est bien passé, malgré la météo. L'une des trois variantes mentionnées au dernier conseil a été choisie ; la route et les chambres ont été mises en ordre. Profitant des travaux, une partie de la conduite d'eau de la Ciernette a été changée. Comme nous le savons en effet, cette conduite est en triste état et il faudra envisager des travaux dans les années à venir pour la changer entièrement.

S'agissant du pont des Ormeaux à la Frasse, il a été fermé. Durant l'été, il a été découvert qu'il était en train de se vider sur les côtés et que cela devenait dangereux. Contacté, le bureau d'ingénieurs Martin a conseillé de le fermer. Trois variantes sont possibles pour le remettre en état. Sa réparation dépendra de l'acceptation des budgets et pourrait avoir lieu en début d'année prochaine.

La route du Revers, enfin : M. Alain Karnstädt relève l'excellente collaboration avec le MOB et les en remercie. Ces derniers ont effectué la remise en état de la route ; en même temps, la Commune en a profité pour refaire les bouts manquants. Le MOB envisagerait de donner un montant de CHF 100'000.- (somme à confirmer) pour le vieillissement prématûr de la route.

Concernant les pompiers, M. Alain Karnstädt nous informe qu'un petit comité s'est formé durant l'été pour mettre sur pied un groupe de jeunes sapeurs-pompiers. Ils sont un excellent tremplin pour la suite. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver des « bénévoles » qui s'engagent pour le service incendie. Cette année, au recrutement, plus de 140 lettres ont été envoyées, 6 personnes ont répondu présentes et 3 d'entre elles se sont inscrites. La relève est importante : qu'on se le dise !

M. Michel Maillefer, municipal, nous explique qu'à la gare, une salle d'attente est en train d'être construite à l'extérieur du bâtiment. Suite à l'engagement d'un troisième garde-forestier, la salle d'attente intérieure a été transformée en bureau. Situation provisoire, on l'espère, en attendant la réalisation du projet CARoss.

5. Préavis n° 2/2019 – Budget 2020

Du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 02/2019, il ressort que la présentation d'un budget équilibré reste un objectif prioritaire, mais un peu plus difficile à atteindre chaque année. La marge de manœuvre est restreinte : les charges déterminées par le Canton, les associations et les entités intercommunales représentent plus de 50 % du budget total, soit environ CHF 1'500'000.-.

Le budget 2020 soumis à notre approbation s'élève à CHF 3'005'929.-, avec un excédent de charges présumé de CHF 14'768.-. Ce résultat reste précaire compte tenu des incertitudes liées aux revenus fiscaux, ainsi qu'à la péréquation intercommunale.

Le budget 2020 s'équilibre globalement, moyennant des reprises sur les différents fonds de réserve, à hauteur de CHF 336'500.-.

Ces constatations initiales établies, la commission nous fait part ensuite de quelques remarques, chapitre par chapitre :

Chapitre 1 : Administration générale

Malgré la fusion de Pays-d'Enhaut Tourisme et de Pays-d'Enhaut Région, le budget conserve, par obligation, les rubriques 140 PERET Economie et 160 PERET Tourisme. Par contre, le compte 160.352 regroupe les comptes 160.352 et 160.352.0.

Compte 150.365 Subventions et participations

Suite à l'intervention des amis de la bibliothèque, la participation communale versée à cette association a été augmentée de CHF 1'000.-.

Compte 150.365.1 Participations et dons extraordinaires

Versement de CHF 500.- pour le CNSQ (Concours National de Solistes et Quatuor de cuivres et percussions) et CHF 2'000.- en réserve dans le cadre d'un éventuel besoin.

Compte 160.352.4 Participation BDG ski bus

Le versement de CHF 1'500.- est maintenu par solidarité avec les autres communes.

Compte 180.352 Participation transports Bassin 6 (Riviera-PE)

Participation demandée par le Canton (plus le trafic et les arrêts sont nombreux, plus la facture est élevée).

Chapitre 2 : Finances

Compte 210.318 Frais de perception – fiduciaire et divers

Ce poste concerne principalement les honoraires payés à la fiduciaire.

Compte 210.451 Participation du Canton à la RIE III vandoise

Sur un montant global de l'ordre de CHF 50'000'000.- Rossinière ne reçoit que CHF 1'692.-.

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

Compte 310.314 Entretien des montagnes

Suite à l'inventaire des travaux d'assainissement à effectuer dans les chalets d'alpage, pour leur mise en conformité (cheminées, fosses...), les frais d'entretien pourraient augmenter très significativement ces prochaines années.

Compte 320.352 Participation au Groupement forestier

La participation est principalement déterminée en fonction du nombre d'hectares de forêt.

Compte 350.314 Entretien et fournitures

L'Hôtel de Ville rénové a déjà 10 ans. Les dépenses d'entretien vont avoir tendance à continuer d'augmenter.

Chapitre 4 : Travaux

Compte 430.314 Entretien des routes et chemins

Il s'agit d'une enveloppe globale. La Municipalité préfère ne pas faire de projets particuliers et intervenir en fonction des besoins. A noter que ce type de coûts génère un retour, au travers des dépenses thématiques. Pour CHF 100.- dépensés la Commune touche CHF 65.-. Dans le cadre de la nouvelle péréquation, ce retour sur effort financier sera supprimé.

Compte 450.314 Déchetterie de quartiers

L'investissement initial concernant l'achat d'un container pour les déchets alimentaires est d'environ CHF 6'000.-. Le coût de GastroVert est partiellement compensé par un rabais négocié, sur la valeur de l'élimination des déchets, auprès de la SATOM.

Compte 450.318.2 Part à la déchetterie intercommunale

Cette facture augmente régulièrement. Cependant, la répartition en fonction du nombre d'habitants n'étant pas très équitable ce mode d'affectation sera revu par la Municipalité avec la Commune de Château-d'Oex.

Compte 460.314 Entretien STEP et égouts

L'augmentation est significative par rapport aux comptes 2018. De nombreux travaux restent à faire et là aussi ils seront réalisés selon les disponibilités financières.

Chapitre 5 : Instruction publique et Cultes

Compte 580.313 Fournitures et nettoyage

La diminution de ce poste s'explique par l'externalisation de la conciergerie dont les dépenses se trouvent affectées sous la rubrique : Prestations de tiers parmi les différents bâtiments.

Chapitre 6 : Police

Compte 610.351 Part à Gendarmerie et Police

Ce poste continue d'augmenter. Il est directement lié à la péréquation, par conséquent, la somme de CHF 51'247.00 sera corrigée lors du décompte définitif.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

Compte 720.351.2 Participation Accueil petite enfance

Ce poste connaît une progression importante suite au succès rencontré. Là aussi, il échappe au contrôle de la Commune.

Compte 750.352 Participation à ASANTÉ SANA

Comme mentionné dans les commentaires cette dépense sera transférée en 2020 au Canton. Faute de revenus suffisants la Municipalité a décidé de ne pas répercuter la baisse de 1.5 points d'impôts en maintenant à 81% le taux cantonal de base.

Chapitre 8 : Services Industriels

Compte 810.314 Entretien du réseau d'eau

L'évolution et les variations importantes d'une année à l'autre montrent que les travaux sont exécutés en fonction des urgences.

Le *compte 820 Service d'énergie* n'atteint toujours pas l'équilibre.

Pour conclure, la commission remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic et responsable des finances, pour sa disponibilité, pour les compléments d'information donnés sur le préavis et pour les réponses apportées aux questions soulevées, ainsi que Mme Christine Pilet pour tout le travail réalisé.

Puis le président passe en revue le budget, chapitre par chapitre.

Chapitre 1 : Administration générale

Compte 160.352.2 (participations diverses)

M. Fernand Dubuis demande si les CHF 2000.- prévus pour « Subvention société d'animation » sont uniquement destinés à Rossinière animations. Il lui est répondu par l'affirmative.

Chapitre 2 : Finances

M. Fernand Dubuis demande ce qu'il en sera de la péréquation dans le futur ; si, au vu de la situation financière de la Commune, notre budget n'est pas trop équilibré ; si l'on ne devrait pas avoir un budget moins équilibré, afin d'obtenir plus du fonds de péréquation et de payer moins. M. Jean-Pierre Neff rappelle qu'avec le système de péréquation, plus la Commune est en mauvaise situation financière, plus elle reçoit de solidarité des autres Communes. A Rossinière, nous sommes toujours sur le fil du rasoir : l'année passée, aux derniers comptes, on avait plus de CHF 300'000.- de bénéfice ; l'année d'avant, on avait presque le même montant de déficit. Le système de péréquation actuel va changer dès 2021 ; des discussions sont en cours entre les Communes vaudoises et le Conseil d'Etat. On s'achemine vers un système qui sera fonction des besoins et des ressources de chacun. Rossinière a bien profité du mécanisme actuel : sans la solidarité des Communes riches, on mettrait la clé sous le paillason. Nous en avons besoin ; cependant, quand les comptes vont un peu mieux, on en profite moins. C'est toujours un exercice d'équilibrisme.

Compte 210.390 Imputation antenne – Sunrise – Les Plans-Liaudoz

Concernant la ristourne de Sunrise aux Plans-Liaudoz.

A propos de la 5G dont nous avons été ou allons bientôt être équipés, M. François Margot demande dans quelle mesure la Municipalité a été consultée et si cela aura une incidence sur le loyer que paie Sunrise pour l'antenne.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il y a eu une mise à l'enquête publique de modifications, de rajout de différents éléments techniques sur l'antenne, n'ayant pas d'incidence sur le périmètre.

Il n'y a pas eu d'opposition et la Commune a délivré le permis de construire, avant que n'arrive toute l'histoire autour de la 5G. Elle s'est alors renseignée : les éléments rajoutés ne sont pas en lien direct avec la 5G. Quand le permis d'utilisation sera délivré, on pourra demander à des spécialistes si ce qui a été installé correspond à ce qui figure sur le permis de construire. Quant au loyer, on avait laissé entendre qu'on se réservait le droit de le modifier. Le sujet est suivi de près.

Chapitre 4 : Travaux

Concernant les futurs travaux du pont de la Frasse, M. Fernand Dubuis imagine que ces dépenses n'ont pas été budgétisées et qu'il y aura un préavis supplémentaire les concernant, si l'on a la possibilité de les réaliser. Il demande si des demandes d'offres ont déjà été faites.

M. Alain Karnstädt répond qu'à l'heure actuelle, aucune demande d'offre n'a été faite ; qu'il n'y a qu'un rapport du bureau d'ingénieurs. Les différentes variantes doivent encore être étudiées et l'une d'entre elles choisie. Un appel d'offre sera alors fait, ainsi qu'un éventuel préavis. L'une des variantes pourrait en effet être mise dans le ménage communal.

Compte 450

M. Robin Schittli relève qu'il y a un gros déséquilibre entre les charges et les revenus et demande si c'est légal de mettre cela au budget.

M. Jean-Pierre Neff répond que cela pourrait poser problème si un citoyen faisait recours. Etant dans un système pollueur-payeur, les taxes devraient normalement permettre d'équilibrer ce poste. Pour ce faire, nous sommes cependant obligés de prendre sur les impôts. Nous sommes si peu nombreux à Rossinière que, même si nous augmentions les taxes, cela ne suffirait pas. Le problème vient de la déchetterie : un énorme déficit est reporté sur les Communes de Château-d'Oex et Rossinière. Pour le combler, il faudrait valoriser les déchets. Des discussions sont en cours pour trouver des solutions. Il faudra entre autres revoir la répartition entre les Communes.

Mme Estelle Martin demande si, dans cette discussion, la question du ramassage porte à porte sera évoquée.

M. Michel Maillefer répond que cela sera certainement l'une des solutions à envisager pour diminuer le coût des poubelles.

Chapitre 5 : Police

Compte 610.351 Part à Gendarmerie et Police

M. Hervé Martin constate qu'il y a plus de 20 % d'augmentation et aucun commentaire. Il demande un complément d'information.

M. Jean-Pierre Neff répond que cette augmentation est liée à la péréquation et à nos derniers comptes : notre participation est plus élevée, car ils étaient très bons. Les résultats définitifs dépendront de nos comptes 2019. Nous verrons alors la somme que nous paierons réellement.

Sans autre question, c'est à l'unanimité et par vingt-trois voix que le préavis 02/2019 est accepté.

M. Jean-Pierre Neff remercie l'assemblée de sa confiance. Il souligne encore que la Municipalité a de moins en moins de marge de manœuvre lors de l'établissement du budget. Les charges cantonales ainsi que celles des institutions et autres groupements intercommunaux, chiffres donnés et reportés au budget, en représentent en effet les $\frac{3}{4}$. Reste un solde qui se répartit entre les routes, l'épuration, les travaux, les domaines et bâtiments. Il fait aussi remarquer que les

municipaux vont travailler pour la région, que de nombreuses grosses décisions sont prises au niveau régional et qu'une grande partie des vacations municipales concerne un travail régional. Il met ainsi en évidence un certain déséquilibre actuel et que les questions liées à une fusion des communes du Pays-d'Enhaut devront être posées au niveau de la région. Enfin, concernant l'endettement, la Commune a atteint son plafond d'endettement. Nous devons maintenant rembourser notre dette et travailler avec ce que nous avons.

M. Michel Maillefer prend la parole concernant GastroVert[®]. La Satom, ayant constaté que les sacs taxés contenaient environ 30 % de déchets verts et estimant que c'était dépenser beaucoup d'énergie pour faire de la vapeur, a mis sur pied ce projet destiné à les récupérer pour faire du compost. Les trois Communes, intéressées, ont décidé d'y participer. Des containers seront mis à disposition ; les habitants recevront une carte, délivrée par la Commune, leur permettant d'avoir accès auxdits containers ; tous ceux qui n'ont pas de compost chez eux pourront y déposer leurs déchets de cuisine. Nous bénéficierons d'une baisse du prix de la tonne de déchets, de CHF 110.- à CHF 70.-. A Rossinière, un container sera déposé à la déchetterie, au collège.

6. Divers et propositions individuelles

M. Fernand Dubuis a passé par la route du Carroz, un jour de pluie. Force est de constater que l'eau évitait les grilles et coulait au milieu de la route. Il aimeraient savoir si la Municipalité l'a remarqué et s'il faudrait envisager de faire quelque chose.

M. Alain Karnstädt lui répond qu'il l'ignorait et qu'il irait faire un constat. Il le remercie pour l'information.

Mme Dorothée Ramel, en tant qu'habitante de la Tine, parent d'élève et membre de l'ASIPE, prend la parole pour remercier la Municipalité du travail effectué, en particulier avec les enfants, lors des travaux sur la route de la Tine. Elle relève la bonne coordination entre les employés communaux et l'entreprise qui réalisait les travaux. De plus, elle note que l'eau qui coulait sur la route et arrivait chez eux est maintenant très bien canalisée.

M. Patrick Rocquin se fait porte-parole de questions de Madeleine Berdoz Rocquin, absente. Elle demande s'il est du ressort de la Municipalité de faire les démarches pour la mise en place de trois passages pour piétons nécessaires : le premier, au bas de la route de la Frasse, sur la route cantonale, qui existait avant les travaux. Le deuxième, derrière la halte de la Chaudanne, car les piétons qui descendent du train doivent traverser la route pour passer de l'autre côté et rejoindre le trottoir. Le troisième, peu après le restaurant de la Chaudanne, pour les piétons qui veulent emprunter le sentier pédestre et sont obligés de traverser la route.

M. Alain Karnstädt répond que le passage piéton situé au bas de la route de la Frasse sera refait, peut-être au printemps prochain. Concernant la Chaudanne : celui qui permettrait de rejoindre le chemin de Rouge-Pierre traverserait la route cantonale. On ne peut pas mettre de passage piéton sur une route cantonale, hormis dans les localités. Il ne sera donc pas possible d'en mettre un à cet endroit. Pour le second, il prend note et se renseignera.

M. Fernand Dubuis s'adresse à la Municipalité et lui demande un audit sur les travaux de l'équipe communale. Il constate en effet que : le village n'est balayé qu'occasionnellement ; la gestion des STEP pourrait être confiée à des spécialistes de la commune voisine, si le coût est supportable pour la Commune (plusieurs prestations sont déjà intercommunales : pompiers,

déchetterie, école, etc.). L'équipe communale polyvalente, forêt et travaux communaux de l'époque, a vu ses compétences modifiées ; une partie de ces travaux a déjà été transmise au Groupement forestier (le secteur forêt et chemins pédestres), des places de travail pour la région, mais pas un bon résultat financier, au vu du marché du bois. Dans un proche avenir, le chef des travaux va prendre sa retraite. Il pense donc que, dans le but d'optimiser le travail de l'équipe communale, il serait judicieux de se pencher sur sa masse de travail et de lui donner des priorités ; un audit serait nécessaire pour définir clairement le temps imparti à chaque dicastère et s'il ne serait pas plus judicieux d'attribuer certains travaux à des entreprises privées.

M. Jean-Pierre Neff répond que, dans le cadre des collaborations intercommunales, en particulier avec Château-d'Oex, cela fait plusieurs mois qu'un groupe de travail planche sérieusement sur tout ce qui est lié à ce que font nos employés communaux (travaux, police du feu). Plusieurs employés communaux (un sur Rossinière ; plusieurs sur Château-d'Oex) prenant bientôt leur retraite, il est important de prévoir des collaborations maintenant, afin de bien définir les futurs postes de travail. Il est en effet à noter que, lorsque Marcel Martin, notre chef de service, prendra sa retraite, ce ne sera pas le même poste qui sera mis au concours. Nous n'aurons pas besoin d'un audit, car il y aura les conclusions du groupe de travail. Il faut savoir que pour leur permettre de bien remplir leur mandat, le total global des heures consacrées aux stations d'épuration, à l'eau, ont été sorties. Les résultats nous seront donnés prochainement.

M. Fernand Dubuis se dit partiellement satisfait de la réponse. Il mentionne en effet le nombre de remarques et critiques qu'il a entendues de la part de citoyens, concernant les employés communaux, et relève qu'en général, on dit ce qui ne va pas, mais pas ce qui va bien.

M. Jean-Pierre Neff ajoute que la Municipalité est consciente que tout n'est pas parfait ; qu'elle essaie d'améliorer au maximum les performances de nos deux employés de voirie. Il souligne la difficulté qu'il y a à être employés communaux, au vu et au su de chacun, alors que tout le monde se considère un petit peu comme leur patron. Il fait remarquer que, actuellement, un audit serait disproportionné, l'important étant de préparer au mieux l'avenir, ce qui se fait par le biais de la commission susmentionnée.

Suite aux explications du syndic, M. Fernand Dubuis retire sa demande d'audit, à condition que l'on tienne compte de ces réflexions et que nous soyons informés de l'évolution des collaborations intercommunales en ce qui concerne les employés communaux.

Mme Dorothée Ramel, déléguée à l'ASIPE, nous rapporte qu'elle a participé à des conseils d'établissement, ainsi qu'à plusieurs conseils intercommunaux. Elle nous informe de la création d'une commission transports chargée de travailler à l'amélioration des transports pour les élèves (cf. changements d'horaires du MOB et des cars postaux), la demande ayant été faite qu'ils utilisent plus les transports en commun, en particulier en direction de Rougemont.

M. François Margot regrette de voir disparaître la tradition de la distribution des sapins de Noël dans notre commune : avec elle, c'est un bout de notre patrimoine qui s'en va, car nous étions une commune forestière ; c'était l'occasion de se rencontrer autrement.

Il félicite ensuite les autorités régionales, communales d'avoir obtenu la possibilité de faire le plan directeur des zones artisanales et industrielles au niveau du Pays-d'Enhaut. Il n'est en effet pas facile d'obtenir ce genre de décision et cela montre que la région (*Pays-d'Enhaut Région, Economie et Tourisme*) est un bon outil pour les autorités dans les discussions avec le Canton.

Il nous fait enfin part de réflexions autour du réchauffement climatique. Depuis une année des enfants, des jeunes du monde entier nous interpellent avec une vérité simple : nous savons ce qui se passe avec le réchauffement climatique et nous n'en tirons pas les conclusions qui

s'imposent ; nous en connaissons les causes et les conséquences dramatiques, mais nous ne faisons rien. Dès 1970 déjà, les données étaient connues et des appels lancés. Aujourd'hui, le réveil est brutal ; nous nous dirigeons vers une hausse de 3° de température bien que, à la COP21 à Paris en 2015, les Etats se soient engagés à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. Et l'urgence de la situation touche aussi la crise de la biodiversité. Les jeunes ont raison : il semble que nous ayons perdu une, voire deux générations pour agir. François Margot constate qu'il y a, à l'évidence, une urgence climatique et de transition écologique ; qu'il faut travailler sur les engagements internationaux au niveau des Etats ; mais qu'il faut aussi intégrer les changements nécessaires au niveau de l'économie, de nos entreprises, de notre mobilité, de nos foyers, de nos comportements individuels, ainsi que de nos collectivités communales et cantonales. Il rappelle que le Conseil d'Etat vaudois a déclaré l'urgence climatique en mars 2019 et demande ce qu'il en est de notre Commune, rappelant cet extrait du serment prêté par les conseillers communaux : *Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux.* Selon lui, l'urgence climatique devrait aussi devenir une préoccupation suivie d'actions, au niveau communal, pendant cette législature encore.

Concernant les sapins de Noël, M. Jean-Pierre Neff répond qu'à l'époque, la tradition a été maintenue, pour éviter que les gens aillent eux-mêmes chercher des sapins à la forêt et ne prennent pas ce qu'il faut. Autrefois, il y avait des plantations d'épicéa ; aujourd'hui, il n'y en a plus. Après Lothar, quelques sapins Nordmann avaient été plantés sous les lignes électriques, pour les sapins de Noël, mais les compagnies électriques ne veulent plus rien sous les lignes. La Commune a parfois dû acheter des sapins. Cela devenait de plus en plus difficile et surtout, il en restait beaucoup. Cette année, la décision a donc été prise de supprimer les sapins de Noël, mais à l'avenir, elle peut être revue.

M. le syndic, au nom de la Municipalité, remercie chacun et chacune de son engagement et des débats constructifs, lui souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année

En ce qui concerne la décision prise par la Municipalité durant l'été, au sujet du taux d'imposition, M. Antoine Martin se demande si le Conseil communal n'aurait pas dû être consulté. M. Jean-Pierre Neff répond que ce qui a été fait était légalement juste. La question a été posée au préfet : le taux d'imposition ayant été décidé pour deux ans, le Conseil communal n'avait pas à se prononcer. Il devait être informé de la décision de la Municipalité, ce qui a été fait lors du présent conseil.

Pour Mme Dorothée Ramel, faisant suite aux réflexions de François Margot sur l'urgence climatique et la crise de la biodiversité, il y a de l'espoir. En effet, par le biais du Parc naturel régional, que ces soient des balades ou des actions ponctuelles, les élèves sont ouverts et sensibilisés à ce qui se passe dans notre région (forêt, montagne, rivières, biodiversité).

Début juillet, M. Robin Schittli est allé se promener dans la région des Planches. Il y a découvert une « zone de guerre » : des grumes entières étaient restées stationnées dans le ruisseau durant tout le week-end. Il s'est demandé ce qu'il se serait passé en cas de fort orage. Il a aussi constaté une remise en état partielle, les murs ayant été refaits et pas la barrière. Il demande sur quel budget cela a été fait.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il y a là deux choses totalement différentes. Il y a eu la reprise des ouvrages dans le ruisseau, payée par la Commune de Rossinière, subventionnée à 65 % par le Service des eaux. Il y a aussi eu de grosses coupes, de plus de 1000 m³, qui ont été stoppées

en raison du prix du bois, qui devraient être sorties actuellement. C'est pourquoi c'est le chantier. Une reconnaissance a été faite ; les barrières du pont, par exemple, seront remises en état par les entreprises forestières qui ont réalisé le travail. Et ce, une fois que les coupes auront été terminées.

M. Hervé Martin demande s'il est possible d'avoir des informations sur la suite du dossier de la décharge de type A de la Tine.

M. Jean-Pierre Neff rappelle qu'à la décharge de la Coulaz, à la Tine, il est prévu d'entreposer 280'000 m³ de terre. Les mises à l'enquête du PAC⁵ et de la décharge ont été faites simultanément. Il y a eu deux oppositions : Pro Natura et un citoyen, nouvel arrivant à la Tine. La Commune peut délivrer le permis de construire de la décharge mais, pour ce faire, le PAC doit être mis en vigueur. Le Canton est donc en train de modifier le projet pour trouver un arrangement avec Pro Natura, qui devrait retirer son opposition au niveau du PAC. Quant à l'autre opposition, suite aux séances de conciliation, elle sera peut-être abandonnée par le citoyen lui-même ou levée par la Commune. Cela devrait probablement se régler début 2020.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les conseillers et conseillères de leur présence et de leur engagement ; il leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et leur transmet ses meilleurs vœux. Ayant remercié la Municipalité de l'invitation au traditionnel repas suivant la séance, il donne rendez-vous à tous au Téléthon pour l'apéritif. Il clôture la séance à 11h54.

Le Président :

E. Henchoz



La Secrétaire :

M. Buri

⁵ Plan d'affectation cantonal